



Le Bailliage de Pont-de-l'Arche, lauréat de la Mission Patrimoine de Stéphane Bern et du ministère de la Culture

4 septembre 2023

DOSSIER DE PRESSE

Lundi 4 septembre, le Bailliage de Pont-de-l'Arche a reçu la visite de la ministre de la Culture Rima Abdul-Malak et de Stéphane Bern, chargé de la Mission Patrimoine, à l'occasion du lancement du Loto du Patrimoine. Afin d'obtenir des aides pour la réhabilitation du Bailliage, l'Agglomération Seine-Eure avait en effet déposé un dossier de candidature auprès de la Mission. Après son instruction par la Fondation du Patrimoine, ce site exceptionnel a été décerné lauréat départemental 2023 et fait partie des 100 sites en France dont la rénovation sera soutenue financièrement.

Grâce à sa riche histoire, son architecture remarquablement bien conservée et ses éléments du patrimoine carcéral (cellules, graffitis ...), l'édifice est aujourd'hui reconnu pour son intérêt patrimonial, et protégé au titre des Monuments Historiques depuis 2003.

Situé en plein cœur de la Ville de Pont-de-l'Arche dont les vestiges sont nombreux : remparts, tour de Crosne, tour Louise, Maison du Gouverneur, Eglise Notre Dame des Arts... Le Bailliage figure parmi les sites les plus emblématiques, à proximité immédiate du rempart encore visible aujourd'hui, également protégé au titre des Monuments Historiques.

Ce monument a été préempté par la commune de Pont de l'Arche en 1998 lors de la mise en vente par un propriétaire privé. Il a par la suite été porté par l'EPFN puis transféré à l'Agglomération Seine-Eure en 2008. Le Bailliage représente un très rare exemple de patrimoine carcéral. En effet, les bâtiments accueillait un tribunal et des geôles dans lesquelles sont encore visibles de remarquables graffitis qu'il est nécessaire de préserver et de mettre en valeur.



Vue de la cour intérieure.



Vue générale depuis l'entrée, rue Blin.



Graffito, gravé dans le calcaire des maçonneries extérieures.
 A gauche, une tour du rempart. Au centre, le rempart et deux navires de charge.
 A droite, une autre tour derrière laquelle on devine la proue d'un navire.

Des travaux pour sauver l'édifice

L'état général de l'édifice présente un état sanitaire préoccupant du fait de l'absence d'usage des locaux depuis 1998. L'étude sanitaire réalisée en 2019 et validée par la DRAC en 2020, a révélé qu'une programmation d'interventions d'urgence était nécessaire pour sauvegarder l'édifice et lui garantir un avenir.

Le clos couvert est en cours de restauration afin de mettre l'édifice hors d'eau et hors d'air. Confiés à des entreprises spécialisées dans le patrimoine, les travaux ont débuté en avril dernier.

Les couvertures seront refaites à neuf en tuiles plates, la charpente sera révisée pour les parties courantes mais les parties les plus endommagées seront entièrement remplacées. Les menuiseries anciennes seront restaurées et remises en peinture, les ferronneries anciennes seront brossées et repeintes. Les enduits de façade seront refaits à neuf et les parties altérées en pans de bois seront restaurées et repeintes. Les maçonneries en pierre de taille seront restaurées et nettoyées. Une attention particulière sera apportée à la restauration des graffitis extérieurs.

Cette démarche, inscrite au contrat de territoire 2014-2020, a bénéficié du soutien de la Région Normandie et de la Direction régionale des affaires culturelles.



Vues des travaux actuellement menés sur le bâtiment Eaux et forêts, la cour d'entrée et la cour des prisons.

Quel avenir pour le Bailliage ?

Le projet de réhabilitation du Bailliage de Pont-de-L'Arche s'axe sur trois notions fortes :

- La volonté de valoriser un monument historique implanté au cœur de la cité médiévale de Pont-de-L'Arche.
- Offrir à ce monument un nouvel usage en l'inscrivant dans une démarche de développement économique et d'attractivité.
- S'inscrire pleinement dans la stratégie touristique du territoire et des initiatives locales pour faire un vivre ce site chargé d'histoire.

Aussi, la Communauté d'agglomération s'est interrogée sur les usages futurs du site. A ce titre, elle a missionné le cabinet HEPHATA qui exerce actuellement une mission d'accompagnement dans la recherche et la sélection d'opérateurs pouvant animer le site.

L'objectif est de le réhabiliter en établissement à vocation touristique, culturel et économique, à destination notamment de la clientèle « Seine à Vélo », et d'en faire un lieu multi-activités à travers 3 univers : l'expérience, le jeu et la convivialité.

A ce jour, plusieurs porteurs de projet, connus en Normandie, ont visité le Bailliage et travaillent actuellement sur les usages futurs qu'ils pourraient y développer.

L'appel à projet se termine **le 30 septembre**. Après sélection des dossiers et audition des candidats sélectionnés, le porteur de projet sera choisi en fin d'année.

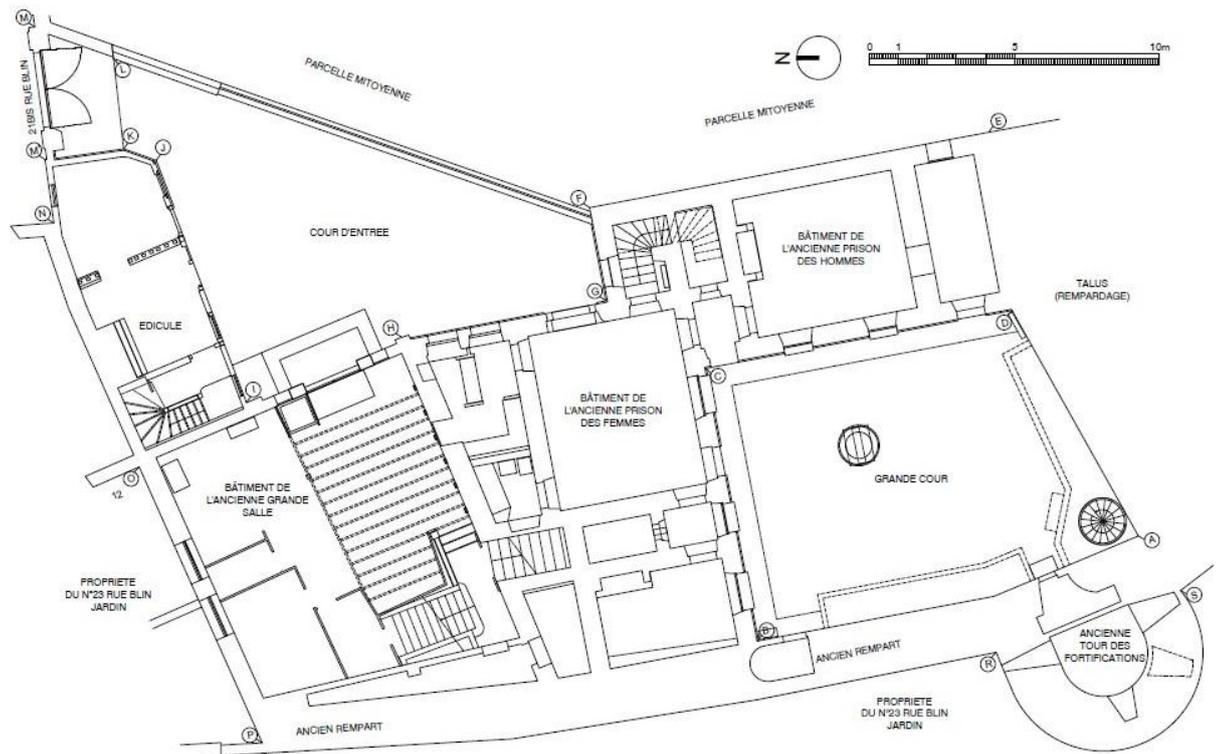


Proposition visuelle de ce que pourrait être le site une fois réhabilité, étude de programmation PM Architecture et Aurélie Randon.

Les atouts et caractéristiques du site

Le bailliage possède un potentiel unique avec :

- Une surface bâtie de **700 m²** répartie en **trois espaces** bien distincts permettant de développer plusieurs activités complémentaires.
- Une répartition des espaces sur **trois étages** (anciennes prisons) hormis la grande salle de l'ancien Tribunal.
- Deux cours intérieures.
- Des **éléments patrimoniaux remarquables** : graffitis, sculptures en bas-relief, geôles... pouvant nourrir l'imaginaire autour du lieu.
- Un **site historique remarquable** entouré de remparts et d'une tour philippine restaurés dans le cadre du programme de travaux du clos-couvert.



Les points forts du site

Situé au cœur de Pont-de-l'Arche, l'ancien Bailliage est un bâtiment judiciaire et carcéral unique ; témoin majeur du développement de la ville au fil des siècles.

L'édifice conserve encore de nombreux atouts, justifiant son intérêt patrimonial :

- Les **graffitis ou marques lapidaires**, très nombreux sur les murs, témoignent du temps où l'édifice accueillait des prisonniers en attente d'être jugés
- Les **geôles et portes en bois** restent des témoins importants conférant au lieu un caractère original et insolite
- Les **deux cours intérieures** (cour du geôlier et cour des prisons) sont des espaces extérieurs faisant partie intégrante des bâtiments
- L'histoire du site a également été marquée par la présence du **sculpteur Jean Kerbrat**, disciple de Bourdelle, dont les bas-reliefs sont encore visibles sur la façade de l'ancien tribunal
- **Pierre de taille, brique, colombages**... confèrent à cet édifice Normand un véritable cachet pour les visiteurs en recherche d'authenticité!



La Mission Patrimoine

Afin d'obtenir des aides pour le projet de réhabilitation du Bailliage, l'Agglomération Seine-Eure a déposé un dossier de candidature auprès de La Mission Patrimoine, confiée à Stéphane Bern. Après son instruction par La Fondation du patrimoine, le dossier du Bailliage a été retenu parmi les 100 sites départementaux.

La sixième édition des jeux Mission Patrimoine, disponibles depuis lundi 4 septembre dans les 30 000 points de vente FDJ (Française des jeux) en France, est composée d'un ticket à gratter (15 €) qui permet de remporter jusqu'à 1,5 M€, et de 7 tirages du loto dont un super loto proposé le vendredi 15 septembre, à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine. Les tickets du patrimoine sont en vente durant 3 mois. 12% du prix du ticket seront reversés par l'Etat à la Fondation du patrimoine qui soutiendra ainsi 118 projets lauréats 2023 de la Mission Bern, dont 100 sites départementaux. Le Bailliage de Pont-de-l'Arche est le site lauréat pour l'Eure. La dotation pour sa réhabilitation pourrait être de 200 à 300 000 €.

Depuis la première édition en 2018, la Mission Patrimoine a aidé plus de 850 sites dans leurs travaux de restauration. Aujourd'hui, 500 sites sont sauvés ou en passe de l'être. 230 M€ ont été rassemblés pour la Mission depuis son lancement.

Un partenariat solide avec la Fondation du patrimoine

L'Agglomération Seine-Eure et la Fondation du patrimoine sont partenaires depuis plus de 10 ans. L'Agglo Seine-Eure a en effet choisi de s'appuyer sur un organisme national reconnu d'utilité publique pour permettre aux donateurs de participer financièrement aux projets de sauvegarde du patrimoine de leur choix.

Créée par la loi du 2 juillet 1996, la Fondation du patrimoine a pour but essentiel de sauvegarder et de valoriser le patrimoine protégé ou non : maisons, églises, ponts, lavoirs, moulins, patrimoine industriel, mobilier...

Le territoire Seine-Eure

Le projet de réhabilitation du Bailliage vient s'intégrer sur un territoire qui dispose déjà d'un grand nombre d'atouts :

- Sa **cité médiévale**, son église et ses remparts très prisés par les touristes en recherche de pittoresque.
- Les **bords de l'Eure**, lieu idéal pour les activités nautiques, halieutiques et de promenade.
- Un **centre-ville attractif** avec des commerçants engagés dans l'attractivité économique de la commune.
- Un **produit touristique appelé « Pont de l'Arche médiévale »** permettant une découverte immersive de la ville à travers l'application numérique « Seine-Eure s'imaginaire ».

La commune de Pont-de-L'Arche est, quant à elle, une petite ville dynamique du département de l'Eure située à proximité de la métropole de Rouen (30 min en voiture). Elle est inscrite au réseau « Petites Villes de Demain » et bénéficie ainsi de moyens pour concrétiser des projets de revitalisation du territoire.

Pont-de-l'Arche se trouve également à 40 min de Giverny et 1h35 de Paris en voiture (A13 reliant Paris aux Côtes Normandes). C'est une ville accessible : elle possède plusieurs gares aux alentours permettent aussi de rejoindre la capitale, et peut être rejointe en mobilité douce via l'itinéraire de La Seine à Vélo, allant de Paris au Havre.

Le budget estimatif

Il se décompose ainsi (montants HT) :

- **Phase d'étude** : 527 600 €
- **4 phases de travaux** :

1. **Le clos couvert** financé par le contrat de territoire 2014 -2021 (travaux en cours)

Cout : 1 885 000 M€

Financements :

- Agglo Seine-Eure : 1 160 000 M€
- DRAC : 360 000 M€
- Région : 360 000 M€

2. **Les travaux intérieurs** estimés à 1 M€

- En attente de la programmation définitive une fois l'opérateur retenu
- Demandes de subvention et recherche de mécénat en cours

3. **Les remparts et la Tour Philippienne** : 500 000 M€

- Demande de subvention et recherche de mécénat en cours

4. **La cour et abords** : 600 000 M€

- Demande de subvention et recherche de mécénat en cours

Autres financements sollicités

- Conseil départemental de l'Eure (dispositif Mon village mon amour) : en attente de décision
- Autres financements (Fondation du patrimoine, mécénat, etc.) : 300 000 €.

Les entreprises intervenantes

- Maîtrise d'œuvre : Aurélie RANDON et Romain-Louis PEROUSE de MONCLOS.
- Lot 1 maçonnerie : Lanfry
- Lot 2 charpente : Rémy Dupuis
- Lot 3 couverture : Gallis
- Lot 4 menuiseries extérieures : Ateliers Bénard
- Lot 5 Peinture : Maison Dureau
- Lot 6 Serrurerie : Blondel
- Lot 7 Désamiantage : Sobaten

- Bureau de contrôle : Alpes Contrôle.

L'INRAP est également intervenue durant trois jours pour procéder à une mission de sondages archéologiques dans les deux cours.

Une clause d'insertion dans les marchés publics

Les lots maçonnerie, charpente, couverture et menuiseries extérieures sont concernés par des heures d'insertion au bénéfice de publics ayant entamé une démarche de retour vers l'emploi. Les marchés comprennent des conditions d'exécution à caractère social. Les titulaires s'engagent à réserver 7 % des heures de travail à l'insertion professionnelle :

Lot 1 : maçonnerie, pierre de taille : 465 heures.

Lot 2 : charpente : 201 heures.

Lot 3 : couverture : 303 heures.

Lot 4 : menuiserie extérieures : 269 heures



À PROPOS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SEINE-EURE

L'Agglomération Seine-Eure est située à 30 minutes de Rouen, 1h de Paris et 1h de la mer. Elle compte 60 communes, avec près de 103 285 habitants. Premier pôle économique du Département de l'Eure, avec un environnement industriel fort de multiples expertises comptant plus de 1 500 entreprises. Ce territoire à Haute Qualité de Vie en Normandie dispose de nombreuses infrastructures : 3 gares SNCF, autoroutes A 13 et A 154, un parc des loisirs, les centres aquatiques intercommunaux Caséo et Aquaval, et la patinoire intercommunale Glacéo.

CONTACT PRESSE - Direction de la valorisation du territoire et de la communication

Giovanna Berdeaux - Chargée des relations presse et médias
02 76 46 03 54 / 06 72 61 30 06 - giovanna.berdeaux@seine-eure.com



agglo-seine-eure.fr



[@agglo.seine.eure](https://www.facebook.com/agglo.seine.eure)



[@AggloSeineEure](https://twitter.com/AggloSeineEure)



[@territoireseineure](https://www.instagram.com/territoireseineure)